

PROCÈS- VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois et le six du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric BESÈME, Maire.

Convocation : 27 février 2023.

Présents : MM & Mmes Frédéric BESÈME – Gontran BODESCOT – Franck BRUNEL – Alice JAMBON – Estelle DUCRUIX – Rémy PASSOT – Damien TOMATIS – Laurent MORIN – Mme Maryline PLAFORÊT-DURAND.

Excusée : Mme Audrey MAZUY (pouvoir remis à M. Laurent MORIN).

Absente : Mme Perrine SPÉE-FOURNEAU.

Secrétaire de séance : Mme Maryline PLAFORÊT-DURAND.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

I/ DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

M. le Maire présente les déclarations d'intention d'aliéner d'un bien soumis au droit de préemption urbain souscrites par :

- Maître Guillaume FAVRE, Notaire à LYON (Rhône), mandataire de Indivis DREVET, reçue en Mairie le 26 janvier 2023, concernant la vente de biens cadastrés AB 47 sis Le Bourg à CHIROUBLES, au profit de M. et Mme Christophe SAVOYE, domiciliés 11 Route de la Grosse Pierre à CHIROUBLES (Rhône).

- Maître Guillaume FAVRE, Notaire à LYON (Rhône), mandataire de Indivis DREVET, reçue en Mairie le 26 janvier 2023, concernant la vente de biens cadastrés AB 48 et AB 49 sis 99 Route de la Grosse Pierre à CHIROUBLES, au profit de M. et Mme Christophe SAVOYE, domiciliés 11 Route de la Grosse Pierre à CHIROUBLES (Rhône).

Les Conseillers décident de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain sur ces biens.

II/ FINANCES

1) DEVIS PANAMA

Mme Alice JAMBON soumet pour approbation le devis PANAMA actualisé pour l'élaboration et l'impression de 250 exemplaires du bulletin municipal 2022, soit un total de 3 091.20 € TTC. Ce devis est validé par le Conseil Municipal.

2) VISIONS BUDGÉTAIRES 2023

Afin d'optimiser la préparation des prochains budgets, M. le Maire remet à chaque Conseiller un bilan des 2 derniers exercices. Il fait remarquer qu'au vu de l'inflation actuelle, les dépenses de fonctionnement ont vu une augmentation globale de l'ordre de 10.42 %. Quant aux recettes, elles ont augmenté de 14.68 % en grande partie grâce à la location du gîte de groupes, qui a repris un cours normal pour les réservations.

Il invite les Conseillers à prendre connaissance de ce document.

La question est de nouveau posée sur le devenir des emprunts contractés par le budget assainissement à la suite du transfert de cette compétence en 2026. Il n'y a pour l'instant aucune information sur ces modalités de transfert !

Une réunion de la Commission Finances aura lieu le 10 mars 2023.

III/ COMMISSIONS MUNICIPALES

1) VOIRIE ET VIE DU VILLAGE

M. Franck BRUNEL rapporte les sujets évoqués au cours de la réunion de cette commission, à savoir :

➤ Le montant des crédits alloués à la Commune par la CCSB, dans le cadre du programme 2023 des travaux de voirie, s'élève à 53 198 € HT. Une rencontre avec M. Franck CHERPIN, Chargé d'études et de travaux chez OXYRIA Maître d'œuvre, a permis d'évoquer les possibilités d'aménagement et de sécurisation de la route devant le bâtiment scolaire (suggestions : étranglement ou plateau ?). Ces travaux pourraient être financés soit par les crédits de la CCSB, soit par la collectivité en sollicitant une subvention dans le cadre des amendes de police. Un projet chiffré est attendu. La société VINESCENCE a été questionnée sur la possibilité d'entreprendre des travaux de réfection de leur parking devant l'école pour mettre en valeur l'ensemble ; une réponse négative a été donnée.

Constat de l'état déplorable de la Route des Bois, à la suite de travaux de point à temps réalisés par l'entreprise EIFFAGE, a également été effectué. Un devis d'un montant de 22 537.57 €, établi pour une reprise en enrobés sur 390 ml, ne reçoit pas le consentement des élus, étant trop onéreux. M. CHERPIN doit étudier une autre solution.

Si toutefois l'aménagement de la route devant l'école est financé par la Commune, il pourrait être programmé la réfection de la Route de Crozet...

➤ Les travaux de peinture des escaliers de la Mairie, effectués il y a peu de temps, ne donnent pas satisfaction ; la peinture s'écaille. L'entreprise GUILLIN a été interpellée pour qu'elle remédie à ce dommage.

➤ L'entreprise REFFAY a repeint le portail du cimetière ; la couleur grise a été validée.

Concernant la demande de subvention pour l'aménagement du cimetière, le dossier sera déposé auprès du Département du Rhône dans le cadre du partenariat territorial, dès que la plateforme de dépôt sera ouverte. Si toutefois l'attribution d'une subvention n'était pas votée, il sera entrepris uniquement l'installation d'un colombarium.

➤ Des travaux d'entretien sont en cours dans le logement Geoffroy : détartrage de la chaudière – réparation d'une fenêtre de toit – VMC à changer.

➤ Le logement Matray a subi un important dégât des eaux qui a endommagé une cloison dans la salle de bains ; l'origine est à ce jour inconnue. La locataire doit effectuer une déclaration auprès de son assurance habitation et demander l'intervention d'un expert pour une recherche de fuite.

➤ Un devis sollicité auprès de l'entreprise MACON VÉGÉTAUX est attendu pour le fleurissement de la Commune. Il n'est pas prévu de changement particulier au choix des plants.

➤ Il est programmé d'écrouler le plafond de la Chapelle Saint Roch, le samedi 13 mai prochain.

➤ MonÉpi organise une fête le 11 mai 2023 où les fournisseurs seront présents.

➤ Dans le cadre de Festiv'été en Beaujolais programmé par la CCSB, « Bankal » de la Cie Puénil Péril présentera son spectacle sur l'esplanade de la Mairie, le jeudi 29 juin 2023. Une buvette sera tenue par « Chiroubles en fête ».

➤ Un point a été effectué avec le Cru Chiroubles sur les possibilités de mise en valeur du patrimoine touristique mentionnant les sites, les exploitations viticoles, les artisans, les hébergements ... Il est évoqué l'installation de panneaux d'informations près de la Mairie et au carrefour au centre du Bourg.

La modernisation des lamelles est également à l'étude. Ce projet doit être pensé en collaboration avec la CCSB et les ODG pour uniformiser cette signalétique sur l'ensemble du territoire.

2) ÉCONOMIE, VITICULTURE ET TOURISME

MM. Rémy PASSOT et Laurent MORIN informent les Conseillers de l'état d'avancement de leur réflexion à propos de :

➤ L'aménagement d'un espace pique-nique au Col de Durbize en collaboration avec le Cru Chiroubles : les travaux programmés sont la création d'une plateforme pour installer une nouvelle bouteille du Cru, 3 tables de pique-nique et des poubelles. La Municipalité prendrait en charge les tables et les poubelles. La somme de 1 680.00 € serait à inscrire au budget 2023.

Il sera vu également sur ce même site la modification du tracé du sentier de randonnée et le rappel d'interdiction de la circulation des motos.

➤ Une rencontre avec les hébergeurs de la Commune est évoquée.

➤ La cave de la Mairie a été vidée. Il faudrait prévoir une somme de 2 000.00 € au budget pour poursuivre son aménagement par des Conseillers et des bénévoles.

➤ Des réunions avec les Maires des Communes traversées par le Tour de France le 13 juillet 2023 ont eu lieu dernièrement. Il a été évoqué la décoration au sol qui peut être réalisée sur une surface correspondant à la moitié d'un terrain de foot si l'on veut un rendu visuel lors de la diffusion de l'étape sur les chaînes télévisées.

Une animation est prévue sur le site de « La Terrasse ».

➤ Une réflexion est engagée sur l'entretien des sentiers de randonnées, notamment pour le passage d'un gyro ou broyeur : faut-il continuer à faire appel aux bénévoles pour 3 demi-journées par an ? faut-il confier l'entretien à un prestataire ? la Commune doit-elle acheter du matériel et charger l'agent de faire cet entretien ? Il est proposé de demander un devis par un prestataire pour connaître le coût que cela engendrerait.

3) AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

➤ M. Gontran BODESCOT fait part que les propositions reçues pour l'aménagement de l'étage de la Mairie varient de 47 797.84 € HT à 64 961.75 € HT (isolation – plâtrerie peinture – revêtement de sol – électricité – chauffage)

➤ Le devis actualisé par l'entreprise CHOPIN pour la réfection de la toiture de la salle des fêtes s'élève à la somme de 29 822.62 € HT. Il comprend une couverture en tuile et en bac acier pour l'adaptation de panneaux photovoltaïques. La commission examine les différentes possibilités pour l'installation des panneaux photovoltaïques : prise en charge totale par la société Soleil Beaujolais ? par le SYDER ? ou financement par la Commune et adhésion à l'association et la société Soleil Beaujolais dans le cadre d'un projet d'autoconsommation collective ?

4) COMMUNICATION

➤ Mme Alice JAMBON évoque le site internet de la Commune qui semble parfois difficile d'accès pour les internautes ! Les Conseillers proposent de se renseigner sur le coût pour refaire le site.

➤ La commission se penche sur l'amélioration de la diffusion d'informations sur les réseaux sociaux.

IV/ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS

1) PLUi-H

M. le Maire évoque la complexité de l'élaboration du PLUi-H, qui doit prendre en compte les orientations du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) piloté par le Syndicat Mixte du Beaujolais et de la loi Zan (Zéro artificialisation nette). Les associations d'élus locaux ont interpellé le Sénat sur les difficultés d'application du Zan. Le cabinet d'étude soumissionné pour l'élaboration du PLUi-H a présenté un premier jet du périmètre susceptible d'être classé en zone constructible sur la Commune ; celui-ci voit disparaître des parcelles actuellement en zone U de la carte communale.

La construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) se poursuit, notamment sur le volet « environnement ». Dans cette perspective, les communes de la CCSB sont invitées à nommer 1 ou 2 personnes référentes « environnement », qui seront chargés d'aider les bureaux d'études à identifier précisément les

éléments remarquables du paysage/environnement de leur commune, à inscrire dans le futur PLUi-H. M. le Maire et M. Rémy PASSOT sont nommés référents et participeront à une séance de travail prévue le 04 avril 2023.

2) COMMISSION TOURISME

Mme Alice JAMBON relate les sujets évoqués au cours de la réunion de cette commission, à savoir :

- Présentation du nouveau directeur de Destination Beaujolais : M. DESMURS ;
- Bilans 2022 de La Maison du terroir beaujolais et de la Maison de la Randonnée et du Trail, des Géosites ➤ fréquentation en augmentation ;
- Projet de création d'un nouveau topo-guide sur le nord du Département de la Fédération Française de Randonnées ;
- Réflexion sur les tarifs de la taxe de séjour afin d'harmoniser avec les territoires voisins ;
- Point sur les projets en cours : aménagement d'une zone de loisirs à TRADES (budget prévu de 830 640 € HT), aménagement sur le sentier pédestre entre le Clos Vitis et le sommet du Mont Brouilly, ...

3) COMMISSION SOCIAL

Mme Maryline PLAFORÊT-DURAND informe que la CCSB, le CEMEA formations et les directeurs des Centres de Loisirs proposent une formation complète BAFA (générale, approfondissement et stage pratique rémunéré dans un Centre de loisirs du territoire de la CCSB) au tarif préférentiel de 374 € l'ensemble.

Au cours de la réunion de cette commission, il a été étudié les différentes demandes de subventions concernant les associations d'aide aux personnes âgées ou handicapées, les associations liées à la petite enfance ... à noter que les crédits alloués sont révisés à la hausse.

Une discussion a suivi concernant le centre de loisirs Chat-Pito et la complexité de ce dossier. M. le Maire précise qu'une rencontre du Copil de Chat-Pito se tiendra mardi 07 mars à CHIROUBLES où sera fait un point sur le retour des délibérations des conseils municipaux des Communes dont les enfants fréquentent cette structure, sur les blocages et dissipation des incompréhensions quant à la prise en charge des déficits éventuels, sur l'évolution de la structure...

V/ EPARI

M. Gontran BODESCOT fait savoir qu'EPARI vend son réseau à la société Infra Corp et résilie par anticipation la convention de concession qui le lie à SFR. Cette résiliation sera effective fin octobre 2023. Elle entraînera de fait la dissolution du Syndicat Rhodanien de Développement du Câble (SRDC) et de l'EPARI. M. BODESCOT rappelle que la commune bénéficie d'accès internet gratuits sur le réseau concédé pour les bâtiments de l'école, de la mairie et de la bibliothèque. Cette gratuité prend fin à la cession du réseau, soit à l'automne 2023. L'offre de rachat de la société Infra Corp négociée avec l'EPARI prévoit que l'acheteur proposera aux collectivités publiques un service au moins équivalent au prix de 36.00 € TTC par mois. À voir si la Commune contracte avec Infra Corp SAS pour maintenir ses accès sur le réseau câblé ou choisit de basculer vers d'autres solutions avant le 27 octobre 2023 ?

La vente de ce réseau devrait engendrer une plus-value estimée à 964 000 € ; somme qui serait reversée aux communes.

M. BODESCOT informe que la fibre sera bientôt installée à la mairie par Netcom Group. Il précise que la fin du contrat avec cet opérateur est le 31 mai 2024 et qu'il est prévu de résilier celui-ci 3 mois avant l'échéance.

VII/ SYDER

M. Laurent MORIN communique le montant des charges dues par la collectivité pour l'exercice 2023 au SYDER, soit 35 318.27 € contre 34 409.18 € en 2022. La consommation électrique de l'année 2022 a coûté 5 019.62 € contre 3 824.35 € en 2021. Il serait intéressant de connaître la consommation en KW de l'éclairage public pour connaître l'impact de l'extinction nocturne. Il précise que le montant des charges devrait être stable jusqu'en 2030 si d'importants travaux ne sont pas engagés d'ici-là.

VII/ QUESTIONS DIVERSES

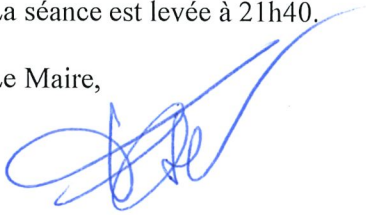
1) INFORMATIONS

✂ INAUGURATION DE LA CASERNE DES POMPIERS VILLIÉ-MORGON / CHIROUBLES : M. Franck BRUNEL informe qu'elle aura lieu le 16 juin 2023, à 18h30.


✂ RESTAURANT SCOLAIRE : M. Damien TOMATIS avise qu'un architecte sera reçu lundi 13 mars prochain, à 14h00, pour étudier le projet de construction d'un nouveau restaurant scolaire.

La séance est levée à 21h40.

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

La Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, featuring a large circular initial followed by several vertical strokes.